

# COMMUNIQUÉ



LES PRODUCTEURS DE  
POMMES DU QUÉBEC

Agents autorisés  
Membres du conseil d'administration des PPQ  
Association des emballeurs de pommes du Québec  
M<sup>me</sup> Sophie Perreault, AQDFL  
M. Antoine Dionne, coordonnateur Table filière pomme

Représentants des chaînes  
Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie  
Metro  
Sobey's  
M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec

9 novembre 2016

## OUVERTURE DES CHAMBRES À ATMOSPHÈRE CONTROLÉE

Le 8 novembre 2016, les membres du comité de gestion de la Convention ont décidé que la date de l'ouverture des chambres A.C. pour toutes les variétés de pommes sera le **8 décembre 2016**. Il est important de s'assurer que les pommes réfrigérées qui ont conservé leur fermeté soient commercialisées.

## PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2016

Décision du comité de prix du **8 novembre 2016** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec est le maintien du prix des variétés déjà fixé, **sauf pour la variété Honeycrisp**, les changements de prix sont **indiqués en caractère gras** :

Date	Sunrise, Paulared, Lobo, Ginger Gold (minot : 42 lb)	McIntosh, Spartan, Cortland et Empire (minot 42 lb)	Rouge et Jaune Délicieuse (minot : 42 lb)	Gala et autres variétés tardives (minots 42 lb)	Honeycrisp* (minot 42 lb)
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 50,00 \$ C : 50,00 \$
À compter du 26 octobre 2016		S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	
<b>À compter du 8 novembre 2016</b>					<b>S : 40,00 \$ C : 50,00 \$</b>

Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.

**\* Spécifications pour la Honeycrisp**

- Calibre minimal : 2 ¾ pouces (70 mm) en cellule ou en sac
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

S: Sac

C: cellule

### PROMOTIONS CIBLÉES (sans complément de prix)

À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot ( <b>SANS COMPLÉMENT DE PRIX</b> ) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise en sac ou en cellule.
<b>Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunité d'affaires) - (sans complément de prix)</b>	
À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot ( <b>SANS COMPLÉMENT DE PRIX</b> ) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement. Rabais de 2 \$/minot ( <b>SANS COMPLÉMENT DE PRIX</b> ) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en sac ou en cellule.

À compter du 17 octobre 2016	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh de calibre 2 1/2 à 2 5/8 po. vendues en sac pour exportation vers les É.-U. ou <b>en cellule</b> pour le commerce outremer.
À compter du 5 novembre au 15 décembre 2016	Rabais de 2 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh et Spartan de calibre 2 1/2 à 2 5/8 po. vendues en sac et de calibre 125 et plus petites vendues en cellule pour fins d'exportation vers les É.-U. ou pour le commerce outremer.

## **APPLICATION DE L'ANNEXE H – PROMOTIONS CIBLÉES**

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante :

Un rabais sera alloué pour **les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une **base mensuelle par variété** ciblée au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et/ou en cellule par variété ciblée pour chacun des mois (**selon la période identifiée dans le tableau précédent**). **Les emballeurs devront conserver la preuve des promotions ciblées ou la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.**

<b>Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland</b>	
	Paulared
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$
* Précisions sur Pompouce : Les pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 1/2 po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.	

## **PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS**

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **vendredi 9 décembre 2016 à 10 h 30 par conférence téléphonique si les inventaires sont disponibles**, dans le but de rediscuter des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais tardives.

## **PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2016**

Décision du 30 août 2016 du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

DATE	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE	POMMES À JUS OPALESCENT
À compter du début de la récolte	<b>Hâtives</b> 0,065 \$ la livre ou 2,73 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	<b>Tardives *</b> Le prix de base a été établi à 0.058 \$/lb ou 2.44 \$/minot de 42 livres  De plus, <u>une bonification de 0.002 \$/lb</u> est offerte pour couvrir les besoins de Lassonde en pommes du Québec pour ses produits commercialisés dans la province et ce, sur un volume	<b>Tardives</b> 0,1125 lb ou 4,73 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)  0,0950 lb ou 3,99 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassement)	<b>Tardives</b> 0,1125 lb ou 4,73 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)  0,0950 lb ou 3,99 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassement)

	maximum de 20 millions de livres.		
--	-----------------------------------	--	--

\* Tous les volumes de pommes du Québec seront payées avec la même diligence au prix initial de 0,058 \$/ lb. Une fois la saison terminée (saison des pommes à terre), A Lassonde établira la proportion de pommes sur laquelle les producteurs méritent la bonification de 0,002 \$/ lb. La bonification sera offerte sur la pomme en provenance du Québec seulement comprenant celle en provenance aussi des transporteurs de pomme de transformation pour A. Lassonde inc.

Tous les producteurs seront traités avec équité indépendamment de la date de réception de leurs pommes.

## **PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION POUR LA RÉCOLTE 2016**

Les membres du comité de prix de la pomme de transformation tiendront leur prochaine rencontre pour la saison de commercialisation au besoin. Les prix établis seront disponibles sur le site Internet des PPQ : [www.producteursdepommesduquebec.ca](http://www.producteursdepommesduquebec.ca)

## **POMME DE CATÉGORIE COMMERCIALE**

Loblaws « pour la bannière Maxi » a décidé de poursuivre son projet de pomme moche cet automne par la commercialisation d'une pomme **naturellement imparfaite**. Les pommes qui seront commercialisées seront **des pommes à l'état frais de catégorie commerciale** avec une norme de fermeté minimale qui sera de ½ livre inférieure aux standards de Pommes Qualité Québec soit :

<b>FERMETÉ MINIMALE POUR LES POMMES IMPARFAITES PROJET LOBLAWS « bannière Maxi »</b>	
<b>Variété</b>	<b>Fermeté</b>
Spartan, Empire, Honeycrisp	12,5
McIntosh et autres variétés tardives	11,5
Gala	11,0

Les pommes qui seront commercialisées seront des pommes à l'état frais de **catégorie commerciale**.

**Le 18 août 2016**, le comité a décidé d'établir le **prix minimum à 10 \$/minot** et le calibre minimum sera de 2 3/8 pouces. Donc, selon les besoins des chaînes, certaines parties de lots de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention. Les producteurs de pommes du Québec et l'Association des Emballeurs de pommes du Québec apporteront les ajustements nécessaires à la Convention de mise en marché.

## **LISTE DES AGENTS AUTORISÉS AU 8 NOVEMBRE 2016**

Vous trouverez ci-dessous le lien pour la liste d'agents autorisés pour la saison de commercialisation 2016 – 2017, en date du **8 novembre 2016**. Si vous n'avez pas encore rempli le formulaire, veuillez le faire le plus rapidement possible ou communiquez avec Mme Catherine Kouznetzoff par courriel : [ckouznetzoff@upa.gc.ca](mailto:ckouznetzoff@upa.gc.ca) ou par téléphone : 450 679-0540 poste 8585. Merci!

Sur cette nouvelle liste, nous avons ajouté des emballeurs, soit : **Verger des Horizons inc., Vergers Pomibec inc.**, et un nouvel acheteur : **Verger Lafrance inc.**

Liste complète : <http://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2013/12/Agents-autorises-08-11-16.pdf>

## **INFO-MARCHÉS – 4 novembre 2016**

---

Vous trouverez ci-dessous un lien sur les prix du marché (Info-marchés) en date du 4 novembre 2016.

[http://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2013/10/Info\\_Marches\\_-pommes\\_4-novembre\\_2016.pdf](http://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2013/10/Info_Marches_-pommes_4-novembre_2016.pdf)

## **DONNÉES D'ENTREPOSAGE AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2016**

---

Pour prendre connaissance des données d'entreposage au 1<sup>er</sup> novembre 2016, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

[http://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2013/10/Donnees-entreposage\\_Novembre-2016.pdf](http://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2013/10/Donnees-entreposage_Novembre-2016.pdf)

**Bonne journée!**

**Daniel Ruel, agr.**

***Les Producteurs de pommes du Québec***